



# **BULLETIN**

# **DÉPARTEMENTAL**

# **OFFICIEL**

**DÉPARTEMENT DE PARIS**

***Débats du Conseil de Paris***

***Séance du lundi 4 février 2008***

<http://www.paris.fr>

La séance est ouverte le lundi 4 février 2008 à onze heures dix minutes, sous la présidence de Mme Gisèle STIEVENARD, vice-présidente, assistée de Mmes Colombe BROSSEL, Clémentine AUTAIN, Melle Charlotte NENNER et M. René DUTREY, secrétaires de séance.

#### Ouverture de la séance.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Mes chers collègues, la séance est ouverte.

#### Adoption de comptes rendu.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Mes chers collègues, le procès-verbal intégral de la séance du lundi 12 novembre 2007 a été publié au Bulletin départemental officiel.

Le compte rendu sommaire de la séance des lundi 17 et mardi 18 décembre 2007 a été affiché.

Avez-vous des observations sur ces documents ?

Il n'y en a pas.

Ils sont donc adoptés.

#### 2008, DAJ 1 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer les marchés à conclure avec les attributaires désignés par la Commission d'appel d'offres les 19 décembre 2007 et 14 janvier 2008.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAJ 1 G relatif à la signature des marchés à conclure avec les attributaires désignés par la Commission d'appel d'offres les 19 décembre 2007 et 14 janvier 2008, sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement technique n° 1 G.

Je donne la parole à Mme FLAM.

**Mme Mireille FLAM**, au nom de la 1ère Commission. - Il s'agit d'ajouter à la liste les marchés qui ont été attribués par la commission d'appel d'offres du 28 janvier afin qu'ils puissent être notifiés.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 1 G déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 1 G est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAJ 1 G ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2008, DAJ 1 G).

#### 2008, DASES 80 G - Signature d'un avenant n° 2 avec l'association "Enfance et Famille" (19e) pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour le dépistage du cancer du sein. - Montant : 150.000 euros.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Chers collègues, nous examinons le projet de délibération DASES 80 G relatif à la signature d'un avenant n° 2 avec l'association "Enfance et Famille" (19e) pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 150.000 euros pour le dépistage du cancer du sein.

Je donne la parole à M. VUILLERMOZ.

**M. Jean VUILLERMOZ**. - A l'occasion de cette subvention, je voudrais pousser un cri d'alerte qui consiste à vous dire, Madame la Présidente : "Sauvez le centre de santé du 19e arrondissement "enfance et famille". On connaît tous les difficultés de vie des centres de santé dans Paris et en France. On connaît la mauvaise politique de santé mise en oeuvre par les différents gouvernements qui se sont succédés, mais voilà, il faut intervenir en urgence. "Enfance et famille" est la seule unité de petite urgence dans le 19e arrondissement, un rôle essentiel quand on sait qu'il n'y a toujours pas de structure hospitalière généraliste dans le 19e.

C'est un centre de santé qui accueille 50.000 patients par an pour des soins de tous ordres, avec 38 médecins généralistes, mais aussi des dentistes, des dermatologues, des gynécologues. Les femmes y viennent pour se faire dépister du cancer du sein, le tout étant remboursé à 100 %. Un luxe dans une ville où l'on sait que 80 % des généralistes et les 3/4 des spécialistes pratiquent des dépassements d'honoraires.

Ce cri est simple : "sauvez "enfance et famille", et notamment son centre de santé !". De ce point de vue, la subvention que nous votons aujourd'hui ne correspond pas à cela. Cela permet aux centres de santé de pouvoir payer les salaires, mais cela s'arrête là.

Des solutions existent, je ne veux pas les détailler ici. Elles peuvent toutes être très rapidement mises en oeuvre. Madame la Présidente, Monsieur le Président, il faut une volonté politique dans cette affaire. Cette volonté politique, M. le Maire de Paris, Bertrand DELANOË, je sais qu'il l'a, puisque dans son contrat de mandature, dans notre contrat de mandature qui s'achève, nous avons placé la santé très haut, avec la volonté d'implanter une structure de soins dans chaque arrondissement.

Il ne faudrait donc pas que cette mandature se termine par l'annonce de la fermeture du principal centre de santé de Paris, si utile aux habitants du 19e arrondissement.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - La parole est à M. LHOSTIS.

**M. Alain LHOSTIS**, au nom de la 6e Commission. - La situation du centre de santé "enfance et famille" est délicate, comme l'a décrit le président VUILLERMOZ. Il a rappelé l'implantation dans un quartier extrêmement populaire du 19e et l'ensemble des élus du 19e arrondissement soutient son centre et son activité multiforme.

La majorité actuelle a renforcé le soutien à ce centre dans ses activités vers la petite enfance et dans ses activités de centre de santé. Je rappelle que la Ville de Paris a décidé d'aider à des travaux importants dans le centre, à l'acquisition d'un mammographe et qu'une subvention d'investissement de 800.000 euros a été votée, qui n'a pas encore été utilisée.

Depuis l'an dernier, c'est le renouvellement cette année, avec d'autres centres de santé de quartiers populaires, comme celui du groupe social des œuvres de Belleville dans le 20<sup>e</sup>, le Département de Paris apporte une aide conséquente de 150.000 euros après des dizaines d'années pendant lesquelles toute aide au fonctionnement des centres avait été abandonnée.

La situation de ce centre, qui s'est dégradée, est ancienne et il n'a pas bénéficié d'aides depuis très longtemps. Evidemment, il y a un passif extrêmement important. La subvention significative proposée aujourd'hui, l'acompte de 170.000 euros qu'a versé la DFPE sur la subvention prévue par la convention au titre des activités pour la Petite enfance devrait aider l'association à court terme.

Le fait de maintenir le centre en activité dans les semaines qui viennent doit permettre de trouver et de dégager des solutions. Le Maire de Paris s'est engagé à tout faire pour que les activités concernées de Petite enfance et de centre de santé se poursuivent.

Il est évident que la question de l'association en elle-même, même s'il y a une histoire, n'est pas pour nous la question centrale. La question centrale, c'est le maintien des activités. Pour ma part, je pense que les activités de petite enfance et de centre de santé doivent rester sous la même autorité. Il ne faudrait pas les dissocier, ce qui est peut-être dans l'idée de certains en croyant que les activités de centre de santé peuvent être dissociées dans leur rôle social.

Je pense que, quand on a l'importante fréquentation de personnes bénéficiant de la C.M.U. et d'A.M.E., dans ce centre, elle-même est majoritaire parmi les gens qui fréquentent le centre de santé, on voit bien qu'il y a une utilité sociale directe.

Evidemment, il n'est pas question pour la Municipalité de laisser tomber le centre.

Je rappelle quand même que les centres de santé de ce type ne bénéficient d'aucune aide de l'Etat, d'aucune aide de la Caisse primaire, pour gérer, par exemple, la totalité des dossiers administratifs qui sont entièrement à la charge du centre et qui déchargent la Sécurité sociale de toute responsabilité, y compris quand elle rejette des actes faits, parce qu'on a des difficultés à retrouver les personnes, parce que les dossiers ont été plus ou moins bien remplis par des personnes souvent en difficulté.

Evidemment, la subvention est destinée, si on la vote aujourd'hui, à aider le centre à subvenir aux responsabilités qui sont les siennes vis-à-vis de ses personnels et vis-à-vis de la population environnante.

Je vous demande donc de voter cette subvention.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 80 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DASES 80 G).

#### **Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la signature de la Charte Ethique et Maraude par la Ville de Paris.**

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Je vous propose, mes chers collègues, d'examiner la proposition de vœu référencée n° 2 G dans le fascicule, déposée par le groupe "Les Verts", relative à la signature de la Charte Ethique et Maraude par la Ville de Paris.

Je donne la parole à M. Denis BAUPIN.

**M. Denis BAUPIN**. - Merci, Madame la Présidente.

L'objet de ce vœu est en effet de faire en sorte que la Ville de Paris signe cette Charte Ethique et Maraude qui sera promulguée lors d'une soirée publique le 21 février prochain au grand amphithéâtre de la faculté de médecine de Paris.

Nous souhaitons, au travers de cette signature, que Paris manifeste clairement son soutien à ce qui constituera en quelque sorte un texte de référence. Les associations de lutte contre l'exclusion ont souhaité se doter de ce texte parce qu'elles souhaitaient réagir, suite au constat de pratiques discriminatoires et prosélytes qu'elles avaient constaté. Elles souhaitent que, clairement, au travers de ce texte, on clarifie le fait que ces maraudes doivent s'inscrire dans le respect de toute personne, dans sa dignité, dans ses droits, et donc de défendre et respecter les valeurs portées à la fois par la Constitution et la Déclaration universelle des Droits de l'Homme.

C'est à la suite d'un travail conduit par les associations, mais aussi avec des acteurs publics, puisque il y a la participation du recueil social R.A.T.P., des services du CASVP, du S.A.M.U. social qui ont participé à ce travail. Nous estimons qu'il est vraiment essentiel que notre Municipalité, en l'occurrence notre collectivité en tant que Conseil général, signe cette charte de façon à apporter un soutien qui soit clair et rendu public à cette initiative.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - La parole est à Mme Mylène STAMBOULI.

**Mme Mylène STAMBOULI**, vice-présidente. - Merci, Madame la Présidente.

C'est face à des pratiques discriminatoires et prosélytes de certains groupes intervenant auprès de personnes à la rue que les principales associations de lutte contre l'exclusion ont mené un travail pendant 18 mois pour établir une Charte Ethique et Maraude dans laquelle elles s'engagent à partager des valeurs et des principes qui fondent et justifient la diversité des projets mis en oeuvre sur le terrain.

Notre délégation a participé à cette démarche en coordonnant ce travail avec l'aide et la compétence d'Emmanuel HIRSCH de l'Espace éthique de l'A.P.-H.P. Cette charte sera promulguée le 21 février et la plupart des associations signeront ce texte.

Je rappelle que le rôle des maraudes associatives ou institutionnelles qui vont au contact des sans-abri est fondamentale et que nous avons renforcé ces équipes par l'embauche de deux postes de travailleurs sociaux et financé une nouvelle équipe maraude pour le nord de Paris. Nous soutenons également leur formation et leur intégration dans le dispositif de veille sociale piloté par la D.D.A.S.S.

Concernant ce vœu, je suis en mesure de vous indiquer que la Ville de Paris et l'Etat vont approuver ce document lors de cette réunion et qu'ils ont affirmé leur souhait de poursuivre ce travail en consolidant les maraudes en lien avec les associations. Je rappelle que cette charte s'adresse directement aux praticiens dont les principes d'action devront guider l'intervention des équipes de maraude à Paris. C'est donc la Direction de la Prévention et de la Protection, au nom de l'unité d'assistance aux sans-abri, qui sera, en tant que telle, signataire de cette charte.

Ces principes m'apparaissent tout à fait essentiels dans le contexte que nous connaissons où la tentation répressive reste extrêmement présente.

La Ville examinera par ailleurs les demandes qui lui sont formulées sur le plan du financement et permettant de soutenir et de consolider ce travail engagé.

C'est donc un avis favorable de l'Exécutif.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2008, V. 1 G).

#### **Vœu déposé par M. Jean-François BLET relatif à la transparence des chiffres concernant l'hébergement des sans-abris.**

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Nous examinons la proposition de vœu référencée n° 3 G dans le fascicule, déposée par M. BLET, relative à la transparence des chiffres concernant l'hébergement des sans-abris.

Vous avez la parole, Monsieur BLET.

**M. Jean-François BLET**. - Madame la Présidente, dans des réunions de campagne, il a été dit que 1.000 places nouvelles d'hébergement d'urgence avaient été réalisées à Paris depuis 2001.

Or, le bleu budgétaire communiqué en novembre dernier est très clair, très précis, il fait état de 508 places pérennes créées d'hébergement d'urgence. 9 nouveaux centres auraient été ainsi créés. Or, 4 d'entre eux ne sont pas encore ouverts. Ainsi le C.H.U. du Palais de la Femme, 94, rue de Charonne, devrait ouvrir en 2009. le C.H.S.R. du 17, rue Gutenberg devrait ouvrir à l'automne. Quant au C.H.U. du 20, boulevard de Strasbourg à la structure pérenne, qui doit remplacer une structure provisoire du site des Trévises, il ne sera vraisemblablement ouvert qu'en 2009. Ces quatre centres représentent 162 places.

A la fin de la mandature, le nombre de places pérennes ouvertes n'est ainsi aujourd'hui que de 346. Nous sommes donc loin des 500 places annuelles pour les sans-abri promises par le contrat de mandature passé devant les Parisiens, qui devraient être aujourd'hui de 3.500.

Par ailleurs, derrière le rideau de fumée des statistiques, il apparaît que, parmi les centres créés, certains ne sont pas destinés aux sans-abris dormant dans la rue, mais à des personnes en situation de souffrance, femmes victimes et subissant des violences, hommes prostitués ou adultes ayant un emploi mais éprouvant des difficultés à accéder à un logement stable.

Ces centres, soyons clairs, sont indispensables, pleinement justifiés et il ne s'agit pas d'opposer ces catégories à d'autres, dans une concurrence qui serait malsaine et sordide, qui accorderait une place plus importante aux uns par rapport aux sans-abris de la rue. Il s'agit tout simplement de disposer d'un bilan clair et de données utilisables pour enfin définir une politique visant l'objectif zéro SDF. Il faut combiner actions de prévention de l'exclusion avec des centres destinés aux personnes en souffrance et en situation de précarité et actions d'éradication de l'exclusion, en sortant les sans-abris de la rue.

(M. le Président reprend place au fauteuil de la présidence).

D'où le vœu déposé qui demande que :

- premièrement, soit communiquée aux conseillers de Paris la répartition précise par catégorie et par centre des 508 places pérennes créées et ouvertes, même si elles ne sont que 346, ou non dans les 9 centres financés depuis le début de la mandature ;

- deuxièmement, soient clairement différenciées les places destinées aux personnes vivant dans la rue et les places destinées, et tout aussi légitimes, aux personnes se trouvant en situation de souffrance grave ayant besoin d'un nouveau logement.

Au-delà des statistiques embrouillées, ce qui transparaît crûment du bilan de l'hébergement d'urgence, c'est l'absence de lignes directrices vis-à-vis des sans-abris. En effet, entre les places créées qui sont encore ouvertes, les places provisoires, les places destinées à des personnes en situation de souffrance, les maisons relais pour SDF, la pertinence de l'objectif fait parfois défaut.

Depuis 2001, on n'a guère avancé ; il n'y a pas de fil conducteur, c'est le règne du tâtonnement avec des opérations diverses réalisées au coup par coup, contrairement à ce qui a été réalisé dans le domaine de l'insalubrité. Certes, en ce domaine, il a fallu un conflit violent en 2002 pour que l'intégralité de l'insalubrité soit prise en compte ; certes, la mission a pris du retard ; mais l'objectif d'éradication a été conservé, le cap a été grosso modo tenu grâce à une méthode précise : recensement des situations, des immeubles insalubres, puis mise en place d'un dispositif de relogement et enfin de traitement.

15.000 à 20.000 personnes vivant dans des immeubles insalubres seront relogées dans le cadre de l'éradication qui a été entreprise par l'actuelle majorité. Alors, pourquoi ne serait-il pas possible de créer les 3.000 places promises en 2001 pour les SDF et d'affecter 4.000 places en HLM pour les sans-abris qui ont du travail ?

Or, l'objectif des 500 places d'hébergement d'urgence fixé par le contrat de mandature a été abandonné. Et que dire de l'objectif zéro SDF et de l'objectif concomitant qui serait un objectif de réduction de la pauvreté à Paris ?

L'objectif zéro SDF devrait être la base d'un plan de réduction de la pauvreté. Force est de constater que, pour l'heure, ce n'est pas le cas. Notre devise vise ainsi à aller à l'essentiel, savoir ce qui a été fait afin de déterminer ce qui reste à faire.

Monsieur le Président, rassurez-vous, nous n'avons pas le monopole de la polémique sur le nombre de SDF, l'Angleterre a aussi la sienne.

En Angleterre, le débat est de savoir s'il n'y aurait plus que 500 sans abris dormant dans la rue chaque nuit ainsi que le gouvernement le dit, ou s'il y en aurait 1.500 ainsi que l'affirme un député contestataire.

Alors qu'à Paris le problème n'est pas de stigmatiser nos voisins, même si leurs efforts sont effectivement, et de très loin, de manière dérisoire insuffisants en ce qui concerne le problème des sans abris, je ne reviendrai pas sur le problème des logements sociaux, mais on ferait mieux de regarder peut-être de l'autre côté de la Manche pour voir comment un pays de 60 millions d'habitants a pu régler son problème et compte actuellement, selon la polémique, de 8 à 20 fois moins de sans abris que Paris, ville de 2 millions d'habitants.

Il ne peut pas y avoir dans ce domaine de plan de résorption des sans abris sans diagnostic clair, précis, chiffré et sans mesure appropriée d'hébergements durables de relogement, y compris notamment pour ceux qui disposent d'un travail et pour lesquels l'accompagnement social n'est pas nécessaire.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** - C'est Mme STIEVENARD qui va répondre. Je lui donne la parole.

**Mme Gisèle STIEVENARD,** vice-présidente. - Oui, l'urgence est là, à Paris comme dans le pays, et nous avons à coeur d'apporter une large contribution à la lutte contre les exclusions.

J'entends dire qu'outre Manche c'est mieux qu'à Paris. Cela mériterait d'y regarder plus près car en réalité les choses ne sont pas aussi favorables qu'on l'imagine.

Au total, Paris compte 13.800 places d'hébergement d'urgence et d'insertion, très loin devant toute autre collectivité en Ile-de-France et ailleurs.

Pour autant, nous ne nous en satisfaisons pas puisqu'en permanence, nous recherchons des lieux pour ouvrir de nouvelles structures. Simplement, si chaque collectivité avait la même dynamique que celle que nous impulsions, la situation serait nettement améliorée.

Vous entretenez une polémique sur les chiffres alors que ces chiffres sont publiés et disponibles, vous le savez fort bien. Certes, les choses ne se font pas en un jour, mais il est vrai que nous avons engagé la création de 1.066 nouvelles places, dont 573 places sont ouvertes, certaines en occupation temporaire qui ont vocation pour l'essentiel à être pérennisées, 215 places sont en travaux et 278 places en cours de montage.

De même, nous avons engagé la réhabilitation de 2.241 places, dont 716 sont déjà livrées, 512 le seront prochainement et 1.013 places sont, d'ores et déjà, fléchées.

De même, afin de favoriser le parcours résidentiel des personnes hébergées dans ces centres, nous avons financé en 7 ans près de 2.000 places en résidences sociales et en maisons relais pour des personnes très démunies et 1.000 places sont programmées uniquement pour 2008. S'y ajoutent quelque 200 logements d'insertion issus du domaine privé de la Ville et confiés aux associations. Ainsi nous aurons contribué entre 2001 et 2008 à la réalisation de plus de 6.500 places nouvelles ou réhabilitées, tous types de structures confondus, accessibles aux personnes démunies qui ont connu la rue ou qui ont pu l'éviter grâce à cette action.

Je sais bien que M. BLET explique que le centre Suzanne Kepes n'est pas un centre d'hébergement d'urgence, mais je vous garantis que pour les femmes qui subissent la violence conjugale, si elles ne trouvaient pas à s'abriter à cet endroit-là, c'est hélas la rue où elles risqueraient fort de se retrouver. Donc ces places en font intégralement partie.

Certes, les demandes d'hébergement restent très importantes. C'est pourquoi nous disons qu'à l'avenir nous engageons à créer 1.500 places supplémentaires, considérant qu'il en manque environ 5.000 en Ile-de-France pour pouvoir répondre à l'ampleur des besoins.

Nous avons donc été dynamiques et nous comptons bien le rester si les électeurs nous font confiance.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Oui mais vous ne me dites pas ce que vous pensez du vœu n° 3 G.

**Mme Gisèle STIEVENARD,** vice-présidente. - Le vœu n° 3 G ne me paraît pas fondé. Je propose donc de le rejeter.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Voilà. Donc, vous proposez de rejeter le vœu n° 3 G.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par M. BLET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

**Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.**

**M. LE PRÉSIDENT.** - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de vous prononcer, à main levée, par un vote global d'approbation sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projet de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal intégral de la présente séance.

**Clôture de la séance.**

**M. LE PRÉSIDENT.** - Mes chers collègues, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*(La séance est levée à onze heures trente cinq minutes).*

**Votes spécifiques.**

**M. Patrick BLOCHE, Mme Jeanne CHABAUD, M. Pierre CHARON, Mme Roxane DECORTE, M. Alain DESTREM et Mme Cécile RENSON** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2008, SG 1 G - Subvention de fonctionnement à l'Union des Conseillers Généraux de France pour 2008. - Montant : 10.739 euros.

**Mmes Frédérique CALANDRA, Anne-Christine LANG, M. Jean VUILLERMOZ, Mme Pénélope KOMITÈS, MM. Jean-Pierre LECOQ et Patrick TRÉMÈGE** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2008, DJS 1 G - Subvention au Syndicat interdépartemental pour la gestion du parc des sports de Choisy le Roi, Créteil (Val de Marne). - Montant : 519.785,94 euros.

**MM. Alain LE GARREC, Christophe NAJDOVSKI, Mme Géraldine MARTIANO et M. Pascal CHERKI** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2008, DJS 2 G - Subvention à l'Entente interdépartementale de gestion du parc de détente et de loisirs du Tremblay, Champigny sur Marne (Val de Marne). - Montant : 437.000 euros.

**Mme Claudine BOUYGUES, M. Pascal CHERKI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Jack-Yves BOHBOT et Mme Roxane DECORTE** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2008, DJS 3 G - Subvention au Syndicat interdépartemental pour la gestion des parcs des sports de Bobigny et La Courneuve, Bobigny (Seine-Saint-Denis). - Montant : 500.000 euros.

**Affaires diverses adoptées par un vote d'ensemble de l'Assemblée.**

Les affaires diverses adoptées par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivantes :

2008, DDEE 2 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer des conventions avec les associations "CAP DIGITAL Paris Région" et "Ville et Mobilité Durables", structures de gouvernance des 3 pôles de compétitivité du même nom prévoyant l'attribution de subventions de fonctionnement à ces associations. - Montant total : 165.000 euros.

**Mme Danièle AUFFRAY**, rapporteure.

2008, DJS 1 G - Subvention au Syndicat interdépartemental pour la gestion du parc des sports de Choisy le Roi, Créteil (Val de Marne). - Montant : 519.785,94 euros.

2008, DJS 2 G - Subvention à l'Entente interdépartementale de gestion du parc de détente et de loisirs du Tremblay, Champigny sur Marne (Val de Marne). - Montant : 437.000 euros.

2008, DJS 3 G - Subvention au Syndicat interdépartemental pour la gestion des parcs des sports de Bobigny et La Courneuve, Bobigny (Seine-Saint-Denis). - Montant : 500.000 euros.

**M. Pascal CHERKI**, rapporteur.

2008, DAC 91 G - Actualisation du prix de vente au public de reproductions de documents d'archives.

**Mme Odette CHRISTIENNE**, rapporteure.

2008, DRH 1 G - Modification de délibérations relatives à des primes et indemnités des personnels du Département de Paris.

2008, DRH 3 G - Modification des délibérations DRH 24 G et DRH 25 G du 28 octobre 2002 relatives aux indemnités horaires et forfaitaire pour travaux supplémentaires des agents du Département de Paris.

2008, DSTI 5 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer une convention constitutive d'un groupement de commandes réunissant la Ville de Paris et le Département de Paris préalablement au lancement d'une procédure de mise en concurrence en vue de l'attribution d'un marché concernant l'acquisition d'un service de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

**M. François DAGNAUD**, rapporteur.

2008, DASCO 1 G - Signature avec l'Assistance Publique - Hôpital Trousseau (12e) d'une convention pour l'attribution d'une subvention au centre scolaire de l'hôpital. - Montant : 10.000 euros.

2008, DASCO 2 G - Subventions (1ère tranche) aux collèges. - Montant : 1.054.320 euros.

2008, DASCO 3 G - Subvention à divers collèges publics parisiens. - Montant total : 10.664 euros.

2008, DASCO 4 G - Dotation de fonctionnement pour travaux d'entretien à divers collèges publics parisiens. - Montant total : 10.232 euros.

2008, DASCO 8 G - Signature d'un avenant à la convention spécifique passée entre la Région Ile-de-France et le Département de Paris pour la restructuration de l'ensemble immobilier scolaire du second degré Carnot (17e).

2008, DASCO 9 G - Subventions à divers établissements scolaires départementaux. - Montant total : 17.932 euros.

2008, DASCO 10 G - Attribution du nom de collège "Colette Besson" à l'établissement public local d'enseignement situé 7, rue des Panoyaux (20e).

2008, DPA 1 G - Approbation du principe de réalisation des travaux de mise aux normes des garde-corps de l'escalier de l'administration du collège Jean-Baptiste Poquelin (1er) et des modalités de passation du marché de travaux.

2008, DPA 2 G - Approbation du principe de réalisation des travaux de mise aux normes des installations électriques du collège Jean-Baptiste Poquelin (1er) et des modalités de passation du marché de travaux.

2008, DPA 3 G - Approbation du principe de réalisation de divers travaux de modernisation des menuiseries extérieures et de sécurité au collège départemental François Couperin (4e) et des modalités de passation du marché de travaux.

2008, DPA 7 G - Approbation du principe de réalisation des travaux d'agrandissement du CDI du collège départemental Georges Méliès (19e) et des modalités de passation du marché de travaux.

2008, DPA 8 G - Approbation du principe de réalisation des travaux de modernisation des châssis des cages d'escaliers du collège Paul Verlaine (12e) et des modalités de passation du marché de travaux.

2008, DPA 10 G - Approbation du principe de réalisation des travaux de modernisation des parois vitrées du collège Jean-François Oeben (12e) et des modalités de passation du marché de travaux.

2008, DPA 16 G - Approbation du principe de réalisation des travaux et des modalités de passation du marché de travaux de modernisation du centre thermique du collège départemental Claude Chappe (19e).

2008, DPA 18 G - Approbation du principe de réalisation des travaux de modernisation des portes-fenêtres et des fenêtres au collège départemental Jean Moulin (14e) et des modalités de passation du marché de travaux.

2008, DPA 19 G - Résiliation du marché signé avec la société NODAL entreprise SAS relatif à la restructuration de la cuisine du collège Palissy (10e) et relance d'une procédure de marché négocié en vue de réaliser les travaux.

2008, DPA 24 G - Approbation de l'attribution du marché de maîtrise d'oeuvre en vue de la restructuration des pôles physique, sciences et vie de la terre et de l'infirmerie au lycée collège Janson de Sailly (16e). - Signature dudit marché.

**M. Eric FERRAND**, rapporteur.

2008, DPA 5 G - Approbation du principe et des modalités de marchés à bons de commande pour la réalisation de travaux de maintenance et d'aménagement dans les équipements publics et les locaux relevant du budget départemental dans le cadre du groupement de commandes pour la maintenance et l'aménagement des locaux et équipements publics de la Ville et du Département de Paris. - Autorisation au coordonnateur du groupement de signer lesdits marchés.

2008, DPA 15 G - Approbation du principe de la passation d'un marché à bons de commande pour des diagnostics, sondages, études techniques portant sur les structures métalliques, en béton, verticales et les planchers à solives pour des études ou opérations relevant du budget départemental dans le cadre du groupement de commandes pour la maintenance et l'aménagement des locaux et équipements publics de la Ville et du Département de Paris. - Approbation des modalités de passation du marché correspondant.

2008, DPA 17 G - Approbation du principe de la passation d'un marché à bons de commande pour des sondages et études de sol pour des études ou opérations relevant du budget départemental dans le cadre du groupement de commandes pour la maintenance et l'aménagement des locaux et équipements publics de la Ville et du Département de Paris. - Approbation des modalités de passation du marché correspondant. - Autorisation au coordonnateur du groupement de signer ledit marché.

**Mme Mireille FLAM**, rapporteure.

2008, DAC 56 G - Approbation des modalités d'attribution d'un marché à bons de commande pour la fourniture de livres non scolaires destinés aux services départementaux de la Ville de Paris.

**M. Christophe GIRARD**, rapporteur.

2008, DASES 22 G - Subvention d'investissement à l'association "Isatis" pour des travaux d'aménagement et d'équipement du centre d'accueil de jour "Les Portes du Sud" (13e), en vue de son ouverture. - Montant : 100.000 euros.

2008, DASES 23 G - Signature avec Partage Solidarité Accueil d'une convention tripartite pluriannuelle renouvelant l'habilitation à héberger des personnes âgées dépendantes de l'EHPAD qu'elle gère au 57, rue Violet (15e).

2008, DASES 24 G - Signature avec le Groupe Public de Santé "Perray Vaucluse" d'une convention tripartite pour habiliter l'EHPAD "Perray Vaucluse" à Epinay-sur-Orge (Essonne) à héberger des personnes âgées dépendantes.

2008, DASES 25 G - Signature d'une convention annuelle pour l'attribution d'une subvention à l'Association de gestion des fonds du CODERPA de Paris - Comité Départemental des Retraités et Personnes âgées de Paris. - Montant : 17.200 euros.

**Mme Danièle HOFFMAN-RISPAL**, rapporteure.

2008, DASES 7 G - Signature avec le Centre Hospitalier Sainte-Anne d'une convention d'habilitation à l'aide sociale pour son service d'Accompagnement à la Vie Sociale.

2008, DASES 20 G - Signature d'un 2e avenant à la convention triennale avec l'association "Turbulences !" (11e) pour l'attribution d'une subvention pour l'animation d'ateliers artistiques auxquels participent de jeunes adultes atteints d'autisme et de troubles apparentés. - Montant : 10.000 euros.

2008, DASES 45 G - Signature d'une convention annuelle avec l'association "L'Oeuvre Falret" (15e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 50.000 euros.

2008, DASES 46 G - Signature d'une convention annuelle avec l'Association de gestion des appartements temporaires (12e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 10.000 euros.

2008, DASES 48 G - Subvention à l'association "Retour d'Image" (11e) pour l'organisation en 2008 de plusieurs ateliers de pratique artistique et de séances de cinéma à Paris. - Montant : 15.000 euros.

2008, DASES 50 G - Signature d'une convention annuelle avec l'association "Maison des Femmes de Paris" (12e) pour l'attribution d'une subvention afin de rendre accessibles ses activités aux femmes handicapées. - Montant : 24.000 euros.

2008, DASES 58 G - Signature d'une convention pour l'attribution d'une subvention à l'Association des Amis de Pénélope Maureau-Doyon (14e) pour le fonctionnement d'une microstructure d'accueil. - Montant : 103.688 euros.

2008, DASES 66 G - Signature d'une convention avec l'association "GIHP Ile de France" pour l'attribution d'une subvention en vue du financement de l'unité de logements et services "Héroid". - Montant : 15.000 euros.

2008, DASES 67 G - Signature d'une convention avec l'association "GIHP Ile de France" pour l'attribution d'une subvention en vue du financement de l'unité de logements et services "Goix" (19e). - Montant : 15.000 euros.

2008, DASES 81 G - Signature d'une convention pluriannuelle avec l'association "Agir et Vaincre l'Autisme" (15e) pour l'attribution d'une subvention pour la cuisine de sa structure pilote ABA pour jeunes enfants autistes, 4, rue David d'Angers (19e). - Montant : 7.000 euros.

2008, DASES 82 G - Subvention à l'association "Le Papotin - Fenêtre sur la ville" située 37, avenue Jouhaux, Antony (Hauts-de-Seine), pour ses ateliers de production et rédaction d'un journal avec de jeunes autistes. - Montant : 9.000 euros.

2008, DASES 83 G - Subvention à l'association "L'Elan retrouvé" pour la création d'une émission de radio pour les usagers du service d'accompagnement à la vie sociale du 9e arrondissement. - Montant : 5.760 euros.

2008, DASES 87 G - Signature d'un premier avenant à la convention triennale avec l'association "A Chacun Ses Vacances" (7e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 60.000 euros.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, rapporteure.

2008, DASES 27 G - Signature d'un avenant à la convention pluriannuelle avec l'association SAFE (15e) pour l'attribution d'une subvention pour son action de réduction des risques de contamination au V.I.H. et aux hépatites.

2008, DASES 28 G - Signature d'un avenant à la convention pluriannuelle avec l'Association pour la communication, l'Espace et la Réinsertion des Malades Alcooliques (19e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 34.000 euros.

2008, DASES 29 G - Signature d'une convention avec l'Association Régionale contre l'Exclusion par l'insertion et l'Emploi (1er) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 15.000 euros.

2008, DASES 30 G - Signature d'une convention pluriannuelle avec l'Association de Recherche Européenne pour la Médecine et l'Informatique InterActive (9e) pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour 2008. - Montant : 50.000 euros.

2008, DASES 32 G - Subvention à l'association "Intervalle - CAP" (7e) pour l'accompagnement de personnes allocataires du RMI. - Montant : 15.000 euros.

2008, DASES 33 G - Subvention de fonctionnement à l'association "La Chapelle" (18e). - Montant : 22.500 euros.

2008, DASES 74 G - Signature d'une convention avec l'association "Drepavie (agir pour la vie)" à Strasbourg (Bas-Rhin) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 30.660 euros.

2008, DASES 76 G - Signature d'une convention avec l'association "l'Union Départementale des Clubs et Equipes de Prévention Spécialisée de Paris" (5e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 22.000 euros.

2008, DASES 77 G - Signature avec l'association "Protection Civile de Paris" (5e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 112.539 euros.

2008, DASES 79 G - Signature d'une convention avec l'association "Assistance Médicale et Dentaire" pour l'attribution d'une subvention en vue de l'équipement du centre de santé situé 8, avenue de Saint-Ouen (18e). - Montant : 50.000 euros.

2008, DASES 84 G - Signature d'une convention avec l'association "Protection civile de Paris" (5e) pour l'attribution d'une subvention pour le loyer du local que l'association occupe rue de Panama dans le 18e arrondissement. - Montant : 6.000 euros.

2008, DASES 85 G - Signature d'une convention avec l'association "Protection Civile de Paris" (5e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 16.000 euros.

2008, DASES 93 G - Signature d'une convention avec l'AP-HP pour l'attribution d'une subvention à l'Hôpital Tenon (20e) pour le réaménagement de sa chambre mortuaire. - Montant : 50.000 euros.

2008, DPA 13 G - Approbation du principe de réalisation des travaux de modernisation de la sous-station vapeur et des centrales de traitement d'air au Centre médico-social 3, rue Ridder (14e) et des modalités de passation du marché de travaux correspondant.

**M. Alain LHOSTIS**, rapporteur.

2008, SG 1 G - Subvention de fonctionnement à l'Union des Conseillers Généraux de France pour 2008. - Montant : 10.739 euros.

**M. Pierre MANSAT**, rapporteur.

2008, DASCO 18 G - Développement d'espaces numériques de travail : signature d'une convention avec l'Université Paris 6 "Pierre et Marie Curie" pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 100.000 euros.

**Mme Sandrine MAZETIER**, rapporteure.

2008, DASCO 17 G - Signature d'une convention pour l'attribution d'une subvention à l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers (13e) destinée à financer les travaux de rénovation des halles. - Montant : 4.000.000 euros.

**Mme Danièle POURTAUD**, rapporteure.

2008, DDEE 1 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer avec l'association "LE SOCLE" une convention relative à la mise en place d'un projet expérimental d'insertion professionnelle en faveur d'artistes en situation d'exclusion dénommé "Pôle Solidaire Culture".

**M. Christian SAUTTER**, rapporteur.

2008, DASES 1 G - Signature de conventions avec 3 associations pour la gestion et l'animation d'Espaces Dynamique Insertion.

2008, DASES 21 G - Signature avec la Société Immobilière Kléber Dormoy d'un bail civil pour les locaux d'un immeuble situé 47-49, rue Marx Dormoy (18e), afin de loger le service social départemental polyvalent du 18e arrondissement.

2008, DASES 60 G - Signature d'une convention avec l'association "132 pour Tous" (13e) pour l'attribution d'une subvention pour équiper le local mis à sa disposition début 2008 (13e). - Montant : 8.163 euros.

2008, DASES 75 G - Signature d'une convention avec l'association "ARC 75" (4e) pour l'attribution d'une subvention d'investissement en vue de l'aménagement des locaux de la structure de quartier située 11-13 rue du Terrage (10e). - Montant : 102.567 euros.

2008, DASES 92 G - Signature d'une convention d'habilitation avec l'association "Seuil" (5e) pour ses actions à destination des bénéficiaires de l'aide sociale départementale.

2008, DASES 94 G - Signature d'une convention d'habilitation avec l'association "Jean Cotxet" (6e) pour la gestion du Service d'accueil et d'hébergement provisoire situé 77, rue de la Croix-Nivert (15e).

2008, DPA 9 G - Signature d'un avenant n° 4 au marché de prestations de services relatif à l'exploitation et à la maintenance des installations de l'immeuble de la DASES et de la DFPE avec la société "Suez Energie Services".

2008, DPA 23 G - Signature de la résiliation du marché de travaux relatif à la création d'un service social 88, rue de La Jonquière (17e).

**Mme Gisèle STIEVENARD**, rapporteure.

2008, DASES 73 G - Signature d'une convention avec l'association "Fort de Café" pour l'attribution d'une subvention pour son action d'aide à l'insertion et de redynamisation de personnes en très grande précarité dans un site de la "politique de la ville". - Montant : 21.000 euros.

**Mme Gisèle STIEVENARD et M. Alain LHOSTIS**, rapporteurs.

2008, DASES 36 G - Signature d'un 2e avenant à la convention avec l'association "Centre Corot Entraide d'Auteuil" pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 115.000 euros.

2008, DASES 37 G - Signature d'une convention avec l'association "Compagnons de la Nuit" (5e) pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement du service "La Moquette" géré par l'association pour l'exercice 2008. - Montant : 96.000 euros.

2008, DASES 95 G - Signature d'une convention avec l'association "Agence nouvelle des solidarités actives" relative à la constitution d'un réseau de parrainage pour les allocataires du RMI en recherche d'emploi dans le secteur de la communication.

**Mmes Gisèle STIEVENARD et Mylène STAMBOULI**, rapporteures.

2008, DFPE 3 G - Signature d'une convention avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Paris portant sur le remboursement au Département de Paris du coût du vaccin Prévenar pour les vaccinations pratiquées par le service de Protection Maternelle et Infantile.

**Mme Olga TROSTIANSKY**, rapporteure.

#### Liste des membres présents.

MM. Pierre AIDENBAUM, David ASSOULINE, Mmes Marie-Thérèse ATALLAH, Danièle AUFRAY, Clémentine AUTAIN, M. Eric AZIÈRE, Mmes Nicole AZZARO, Marinette BACHE, Véronique BALDINI, Violette BARANDA, M. Didier BARIANI, Mmes Corine BARLIS, Dominique BAUD, MM. Denis BAUPIN, Jean-Pierre BECHTER, Mme Geneviève BELLENGER, MM. Hervé BENESSIANO, Jean-Didier BERTHAULT, Mmes Florence BERTHOUT, Dominique BERTINOTTI, Geneviève BERTRAND, MM. Jean-François BLET, Patrick BLOCHE, Mme Michèle BLUMENTHAL, M. Jack-Yves BOHBOT, Mmes Nicole BORVO, Khédija BOURCART, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, MM. Jacques BRAVO, Jean-Bernard BROS, Mme Colombe BROSEL, MM. Michel BULTÉ, Christian CABROL, Jean-Pierre CAFFET, Mmes Frédérique CALANDRA, Liliane CAPELLE, MM. Christophe CARESCHE, Pierre CASTAGNOU, Mmes Nicole CATALA, Jeanne CHABAUD, MM. Pierre CHARON, Michel CHARZAT, Mme Joëlle CHÉRIOUX de SOULTRAIT, M. Pascal CHERKI, Mmes Odette CHRISTIENNE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Lyne COHEN-SOLAL, M. Francis COMBROUZE, Mme Myriam CONSTANTIN, MM. Yves CONTASSOT, Daniel-Georges COURTOIS, François DAGNAUD, Jacques DAGUENET, Claude DARGENT, Mme Roxane DECORTE, MM. Bertrand DELANOË, Alain DESTREM, Laurent DOMINATI, Mme Laurence DOUVIN, M. Tony DREYFUS, Melle Laurence DREYFUSS, Mmes Véronique DUBARRY, Catherine DUMAS, Martine DURLACH, M. René DUTREY, MM. José ESPINOSA, Eric FERRAND, Mmes Mireille FLAM, Françoise FORETTE, Elisabeth de FRESQUET, MM. Jean-Pierre FRÉMONT, Alexandre GALDIN, Yves GALLAND, Gilbert GANTIER, Sylvain GAREL, Mmes Catherine GÉGOUT, Danièle GIAZZI, Fabienne GIBOUDEAUX, MM. Christophe GIRARD, Philippe GOUJON, Mmes Marie-France GOURIOU, Moïra GUILMART, Isabelle GUIROUS-MORIN, M. Eric HÉLARD, Mmes Anne HIDALGO, Danièle HOFFMAN-RISPAL, Halima JEMNI, Anne KALCK, Pénélope KOMITÈS, Brigitte KUSTER, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Anne-Christine LANG, Elisabeth LARRIEU, MM. Alain LE GARREC, René LE GOFF, Christian LE ROUX, Mme Anne LE STRAT, MM. Gérard LEBAN, François LEBEL, Jean-Pierre LECOQ, Jean-François LEGARET, Christophe LEKIEFFRE, Mme Annick LEPETIT, M. Alain LHOSTIS, Mmes Laëtitia LOUIS, Hélène MACÉ de LÉPINAY, MM. Jean-Yves MANO, Pierre MANSAT, Daniel MARCOVITCH, Mmes Brigitte MARIANI, Géraldine MARTIANO, Marie-Pierre MARTINET, Sandrine MAZETIER, MM. Alain MORELL, Christophe NAJDOVSKI, Melle Charlotte NENNER, M. Olivier PAGÈS, Mme Françoise de PANAFIEU, MM. Jean-François PERNIN, Jean-Pierre PIERRE-BLOCH, Mme Danièle POURTAUD, M. Yves POZZO di BORGIO, Mmes Cécile RENSON, Hélène RIMBERT, Marielle de SARNEZ, MM. Georges SARRE, Christian SAUTTER, Pierre SCHAPIRA, Mme Mylène STAMBOULI, M. Richard STEIN, Mmes Gisèle STIEVENARD, Karen TAÏEB, M. Jean TIBÉRI, Mme Claude-Annick TISSOT, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Olga TROSTIANSKY, MM. Daniel VAILLANT, Jean VUILLERMOZ.

**Excusés** : M. Gilles ALAYRAC, Mme Edwige ANTIER, MM. Jean-Louis ARAJOL, François ASSELINEAU, Jean-Yves AUTEXIER, Mme Marie-Chantal BACH, MM. Edouard BALLADUR, Jean-Charles BARDON, Serge BLISKO, Xavier CHINAUD, Jérôme COUMET, Michel DUMONT, François FLORES, René GALY-DEJEAN, Pierre GATIGNON, Claude GOASGUEN, Philippe LAFAY, Pierre LELLOUCHE, Roger MADEC, Mme Sophie MEYNAUD, MM. Bernard PONS, Gérard REY, Pierre-Christian TAITTINGER, Jacques TOUBON, Mme Martine WEILL-RAYNAL.

**Sommaire**

Ouverture de la séance. ....	2
Adoption de comptes rendu. ....	2
2008, DAJ 1 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer les marchés à conclure avec les attributaires désignés par la Commission d'appel d'offres les 19 décembre 2007 et 14 janvier 2008. ....	2
2008, DASES 80 G - Signature d'un avenant n° 2 avec l'association "Enfance et Famille" (19e) pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour le dépistage du cancer du sein. - Montant : 150.000 euros. ....	2
Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la signature de la Charte Ethique et Maraude par la Ville de Paris. ....	3
Vœu déposé par M. Jean-François BLET relatif à la transparence des chiffres concernant l'hébergement des sans-abris. ....	4
Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription. ....	5
Clôture de la séance. ....	5
Votes spécifiques. ....	6
Affaires diverses adoptées par un vote d'ensemble de l'Assemblée. ....	6
Liste des membres présents. ....	9

*La Secrétaire générale du Conseil de Paris  
Directrice de la publication  
Gisèle BLANCHARD*